

VI GJØR
UTDANNING
MULIG

Bourses et prêts d'études aux ressortissants étrangers

Photo: Hege Aas

 Lånekassen

Ces informations sont basées sur les règles applicables durant
l'année scolaire 2022-2023.
Ces règles sont susceptibles d'être modifiées les années suivantes.

Fransk

L'éducation ouvre accès au marché du travail norvégien

Toute personne qui réside en Norvège doit pouvoir suivre une formation. C'est important pour obtenir un emploi. L'État norvégien accorde donc des bourses et des prêts d'études par l'intermédiaire de Lånekassen (Fonds norvégien de prêts d'études). Une bourse est une somme d'argent qui vous est donnée, contrairement au prêt que vous devez rembourser. Les conditions applicables aux prêts d'études sont avantageuses par rapport à d'autres prêts.

Vous pouvez obtenir une bourse et un prêt d'études si vous avez un permis de séjour permanent en Norvège ou si vous y séjournez légalement pour l'un des motifs suivants:

- Protection (asile) ou considérations humanitaires impérieuses
- Immigration familiale
- Travailleur de l'EEE ou membre de la famille d'un travailleur de l'EEE
- Marié/cohabitant d'un ressortissant norvégien
- Lien avec la Norvège par le travail ou l'éducation

Formations pour lesquelles vous pouvez obtenir une bourse et un prêt d'études

École de base pour adultes

- Enseignement secondaire supérieur
- Formation à l'université ou en école supérieure
- Autre formation (écoles professionnelles, lycées populaires, etc.)

Quelles bourses et prêts le Fonds norvégien de prêts d'études peut-il accorder ?

Les jeunes ont droit à un enseignement secondaire supérieur pendant un certain nombre d'années (droit des jeunes). Voici ce qu'ils peuvent obtenir:

- Tous les élèves reçoivent une **bourse pour les fournitures** dont ils ont besoin à l'école.
- Les élèves qui doivent habiter loin de leurs parents pendant leurs études peuvent recevoir une **bourse pour le logement**.
- Les élèves de familles à faibles ressources peuvent recevoir une **bourse d'études sous conditions de ressources** qui est une subvention pour les frais de subsistance.

Les adultes qui n'ont pas terminé leur scolarité de base ou l'enseignement secondaire peuvent recevoir une **bourse et un prêt** à cet effet.

Si vous êtes un réfugié et que vous avez obtenu une protection (l'asile), vous pouvez obtenir une **bourse de réfugié** pour l'école de base et la forma-

tion secondaire. La totalité ou la majeure partie du montant que vous recevez est une bourse d'études, c'est-à-dire que vous n'aurez pas, normalement, à la rembourser. Pour obtenir une bourse de réfugié pendant trois ans, qui est la durée maximale pendant laquelle vous pouvez en bénéficier, vous devez commencer la formation dans les trois ans suivant l'obtention de la protection (l'asile). Si vous commencez plus tard, vous recevrez une bourse de réfugié pour une période plus courte, à moins que vous ayez des enfants ou deviez suivre la scolarité de base avant l'école secondaire. Si vous recevez une allocation d'insertion, vous ne pouvez pas recevoir simultanément une bourse de réfugié du Fonds norvégien de prêts d'études, mais vous pouvez obtenir un prêt. Les demandeurs d'asile ne peuvent pas obtenir une bourse et un prêt, sauf une bourse pour les fournitures dans certains cas.

Les étudiants des établissements d'enseignement supérieur ou d'autres établissements peuvent obtenir un prêt pour les frais de subsistance et de scolarité. Une fois la formation achevée avec succès, une partie du prêt peut être convertie en bourse. Ceux qui ont des enfants à charge peuvent avoir droit à une bourse et à un prêt supplémentaires.

Le montant obtenu du Fonds norvégien de prêts d'études dépend de votre âge, de votre situation familiale et de la formation effectuée.

Le Fonds norvégien de prêts d'études propose des bourses spéciales pour les étudiants qui

- ont des enfants au cours de la formation
- tombent malades au cours de la formation
- ont un handicap

Pour plus d'informations, consultez www.lanekassen.no.

Votre établissement peut également vous fournir des informations sur les formations, les bourses et les prêts d'études.

Remboursement du prêt

Vous remboursez le prêt en montants mensuels une fois que vous avez terminé vos études. Il est possible de bénéficier d'un report de remboursement si vous n'êtes pas en mesure de payer. Vous ne payez pas d'intérêts pendant vos études à temps plein et vous recevez une aide du Fonds norvégien de prêts d'études. Les intérêts peuvent être effacés dans certaines situations, par exemple si vous tombez malade ou devenez chômeur alors que vous avez de faibles revenus.